

ETATS DES AJUSTEMENTS A EFFECTUER SUR LES COMPTES DES BIENS AMORTISSABLES BUDGET 01

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
imputation	21 balance de sortie CG 2004	28 balance de sortie CG 2004	acquisitions 2004	cessions 2004	VNC 04 sans les acquisitions, avec cessions 2004	modifications des amortissements pratiqués entre 96-03	compensations par rapport au CG	VNC après modifications	VNC des biens en cours d'amortissement	apurement
2157	2 900 126,39	-1 177 972,18	-19 940,24	0,00	1 702 213,97	-49 997,95		1 652 216,02	826 227,82	-825 988,20
2158	53 004 977,65	-2 391 786,12	-394 300,47	1 224 603,27	51 443 494,33	-295 305,56	-2 151 135,73	48 997 053,04	713 569,65	-48 283 483,39
2182	10 996 492,14	-5 856 472,07	-849 165,40	166 886,14	4 457 740,81	7 739,59		4 465 480,40	2 528 646,01	-1 936 834,39
2183	8 402 808,78	-5 078 093,92	-1 114 774,44	162 123,65	2 372 064,07	14 927,73		2 386 991,80	2 058 895,69	-328 096,11
2184	5 150 601,06	-2 878 754,90	-366 579,79	38 588,60	1 943 854,97	35 673,47		1 979 528,44	1 657 832,62	-321 695,82
2188	6 630 217,66	-6 142 293,57	-684 966,05	13 020,77	-184 021,19	12 668,63	2 151 135,73	1 979 783,17	1 979 783,17	0,00
					28031	37 151,39			TOTAL	-51 696 097,91
					fiche immo	237 142,70				

COMMENTAIRES :

A : 21, balance de sortie au compte de gestion 2004 sur les comptes d'immobilisation corporelle,

B : 28, balance de sortie au compte de gestion 2004 sur les comptes d'amortissement,

C : acquisitions 2004 qu'il faut soustraire au compte 21 puisqu'elles n'ont pas été amorties en 2004,

D : cessions 2004 qu'il faut remettre dans le 21 puisqu'elles ont été amorties sur l'exercice,

E : A+B+C+D pour déterminer la Valeur Nette Comptable des biens,

F : modification des erreurs de dotation aux amortissements entre 1996 (date de début de l'obligation d'amortissement par la M14) et 2003 par une écriture d'ordre non budgétaire. A l'examen des opérations, nous avons constaté des erreurs, en effet certains comptes ont été trop amortis (2031, 2182, 2183, 2184, 2188), d'autres au contraire ne l'ont pas été suffisamment (2157, 2158), un virement des premiers vers les seconds va permettre de neutraliser une partie de la différence. Pour le solde nous avons créé une fiche de régularisation d'amortissement que nous allons amortir sur 6 ans.

G : la colonne C nous montre que le compte 2188 est négatif, il convient donc d'effectuer un virement depuis le compte 2158 lequel est très largement positif,

H : Valeur Nette Comptable après les modifications des colonnes F et G,

I : Valeur Nette Comptable des biens dans le logiciel SDL immo, dont l'amortissement reste en cours,

J : apurement, c'est la différence entre la VNC du compte de gestion après les modifications et la VNC des biens encore dans le logiciel

NB : les opérations d'ordre non budgétaire d'apurement portent sur les biens acquis avant 1996.